

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 26 MARS

LE SCRUTIN DE LISTE.

La question du scrutin est réglée définitivement. A une énorme majorité, par 442 voix contre 99, la Chambre a voté mardi le scrutin de liste.

Les élections ne pourront donc avoir lieu, au plus tôt, avant le 14 août.

Plusieurs autres votes d'une certaine importance ont été émis.

232 voix, contre 247, ont repoussé une proposition tendant à ne pas compter les étrangers dans la population qui sert à déterminer le nombre des députés.

285 voix, contre 444, ont écarté une motion demandant que chaque département nomme au moins trois députés.

Adoption de la seconde partie de l'article 2 portant qu'il sera tenu compte de toute fraction inférieure à 70,000 habitants.

Rejet de l'article 5 qui disait que chaque département conserverait le nombre de représentants qu'il possède actuellement.

Rejet d'une proposition demandant que chaque électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de députés à élire dans la circonscription, avec faculté de les attribuer toutes au même candidat.

Avant le scrutin définitif, M. Paul de Cassagnac est venu demander si la loi votée resterait la seule loi électorale. La question était des plus intéressantes.

De nombreux applaudissements ont accueilli la proclamation du scrutin. Parmi les républicains, ils devaient s'adresser, notamment, aux symptômes d'entente électorale qui se sont produits, au cours du débat, dans les rangs de la gauche.

républicains ont prêché l'union, ont insisté sur la résolution des diverses fractions républicaines de se concerter et de s'entendre.

Puisse cet exemple inspirer aux conservateurs des déterminations semblables! Puissent-ils, cette fois enfin, prendre modèle sur leurs adversaires pour la campagne électorale, en comprendre comme eux les exigences et ne pas se perdre eux-mêmes par des rivalités absurdes!

Chronique générale.

M. Martin-Feuillée déposera prochainement — et probablement sur le bureau du Sénat — un projet de loi tendant à modifier la procédure pour le divorce.

Toutes les formalités sont simplifiées: les enquêtes ne seront plus faites par tout le tribunal, mais par un seul juge. Enfin, il n'y aura plus, comme à l'heure actuelle, sept ou huit jugements pour les cas de défaut, d'opposition ou d'appel.

On annonce que M. Jules Ferry se rendra à Aix-les-Bains vers le 20 avril, pour s'y rencontrer avec la reine d'Angleterre qui prolongera son séjour dans cette ville jusqu'au 24 avril.

Le 4^e régiment de dragons, qui est en garnison à Chambéry, vient de recevoir l'ordre de tenir un escadron à la disposition de la reine d'Angleterre au moment de son arrivée à Aix-les-Bains.

Un bataillon d'infanterie a également reçu l'ordre d'aller tenir garnison à Aix-les-Bains.

HOMMES DU MONDE!

On lit dans le Figaro:

« Il y a quelques jours, le Journal officiel publiait, à propos de l'imagerie scolaire, un volumineux rapport auquel était annexée une longue liste des collections d'images adoptées et distribuées dans les écoles municipales.

« Au nombre des portraits ainsi offerts par milliers à l'admiration patriotique, et sans doute aussi à l'imitation pieuse de la jeunesse française, brillent au premier rang ceux de Jules Grévy et de Gambetta, ces deux types, ces deux modèles, « appelés, selon les termes mêmes du rapport, à concourir à l'éducation de l'écolier studieux et à le familiariser avec ses futurs devoirs de citoyen et d'homme du monde. »

« Grévy et Gambetta, types officiels de « l'homme du monde », est-ce que ça ne vous fait pas rêver ? »

Tout est relatif et ce n'est pas pour rien qu'on a imaginé, depuis longtemps, l'expression: UN CERTAIN MONDE.

Il est certain que, par comparaison avec les « gueulards » qu'il menaçait de poursuivre « dans leurs infâmes repaires, » Gambetta était un « homme du monde. »

C'est d'ailleurs la prétention de tous les chefs du parti républicain.

On n'a pas oublié que M. Cazot, lui-même, s'est vanté, en pleine Chambre des députés, d'être un homme du monde.

Après cette déclaration, il n'y a plus, on le comprend, à s'étonner de rien.

HISTOIRE DE SIX ABONNEMENTS.

Il y a longtemps que nous n'avions parlé de M. Wilson, gendre du Président de la République, directeur du journal la Petite France.

Un nouvel incident très-curieux vient de se produire, et il vaut bien la peine d'être raconté, car une question gouvernementale vient se greffer à la question de bouffonnerie.

On savait depuis longtemps que le mari

de M^{me} Grévy posait à l'Elysée pour le canal des grâces et faveurs.

On a même publié, tout récemment, le texte d'une circulaire imprimée destinée à prévenir les postulants que leur supplique avait été prise en considération et qu'ils étaient, à partir de ce jour, considérés comme abonnés à la Petite France.

Or, voici ce que raconte un journal de Châteaubriant (Loire-Inférieure):

Le maire d'une commune venait d'être condamné à six jours de prison pour diffamation.

Le bonhomme n'avait pas envie de faire sa peine.

On lui dit: Parbleu! écrivez à Wilson; il sera enchanté d'avoir une occasion de gagner votre amitié, car il cherche à se rendre populaire.

Et notre maire d'écrire.

D'après le journal de Châteaubriant, la réponse du gendre de M. Grévy ne se fit pas attendre.

M. Wilson avait pris bonne note de la supplique, il promettait que la dispense des six jours de prison serait accordée, et il annonçait en même temps à son client qu'il le faisait inscrire sur le registre à souche de la Petite France pour six abonnements, un par jour de prison.

Le plus joli de l'affaire, c'est que le dossier du maire fut égaré sans doute, car les gendarmes l'appréhendèrent au collet et le conduisirent au bloc bel et bien, et qu'il n'eut pas même la consolation de recevoir dans son cachot ses six exemplaires quotidiens de la Petite France.

Nous n'avons pas à réclamer contre les procédés commerciaux de M. Wilson.

Il n'y a pas de loi qui défende d'échanger des grâces pour des abonnements à un journal.

En outre, M. Wilson agit en qualité de gendre et non comme fonctionnaire.

Il ne nous scandalise pas, il nous amuse énormément.

Et nous nous permettons de lui soumettre cette idée:

Pourquoi ne ferait-il pas proposer des

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

LAURENCE

M. de Montmahé savait qu'il avait tout à craindre de la vengeance de M. de Valbons. Il se décida à prendre sa fille auprès de lui. Dès que je la vis, j'éprouvai une impression d'admiration et d'éblouissement. Elle était belle moins peut-être par la régularité des traits que par l'expression de sa physionomie.

Elle avait pour son père une affection enthousiaste; il fallait la voir assise auprès de lui, l'égarant de son charmant babillage, trouvant pour lui parler de douces paroles qui triomphaient toujours de sa gravité et amenait le rire sur ses lèvres.

Parfois, comme elle était excellente musicienne,

elle faisait retentir la vaste salle des sons de son clavecin et des accents de sa voix. Je me tenais à distance et prêtai une oreille émue à cette musique, que je comparais aux concerts des anges. La discrétion et la réserve qui m'étaient imposées me faisaient une loi de ne pas troubler par ma présence les effusions de la tendresse du père et de la fille.

Elle souriait de ma gaucherie et cherchait à m'encourager, mais elle ne parvenait pas à triompher de ma timidité.

Monsieur Fernand, me dit-elle un jour, vous êtes attaché à mon père. Si quelque péril le menaçait, vous seriez là, n'est-ce pas?

Je ne sais ce que je lui répondis, mais mes paroles embarrassées durent la convaincre de ma sincérité mieux que n'auraient pu le faire les plus éloquents discours.

Quelques instants après, M. de Montmahé me disait qu'il comptait sur moi pour l'aider à protéger sa fille, si les temps devenaient plus difficiles.

Où, ils pouvaient avoir foi dans l'ardeur de mon zèle. Son efficacité était renfermée dans des limites

bien étroites, mais ma vie leur appartenait, j'étais prêt à la sacrifier pour eux. Je me comparais au chien de garde dont l'instinct ne calcule pas le point où doit s'arrêter son dévouement.

Je sentais que le mien trouverait à s'employer. Les temps étaient devenus de plus en plus critiques; à la faveur du trouble qui avait tout envahi, les haines et les vengeances pouvaient se donner librement carrière; déjà le paisible hôtel du Marais était enveloppé de pièges. Sans en rien dire à personne, je veillais, et la nuit je faisais des rondes fréquentes dans le jardin. Plusieurs fois, je remarquai sur les murs des traces laissées par des malfaiteurs que ma présence avait empêchés d'aller plus loin.

Pendant une nuit noire, qui ne permettait pas de distinguer les arbres du jardin les plus rapprochés, je me tenais depuis quelque temps immobile, lorsqu'un bruit se fit entendre derrière le mur. Je restai en observation; le bruit continua, trahissant les efforts de quelqu'un qui tentait l'escalade. Une demi-heure se passa ainsi; la lune, jusqu'alors voilée par les nuages, se montra. J'aperçus tout à coup, à l'autre extrémité du jardin, une ombre qui se glissait le long des espaliers. J'y courus, mais trop tard; le malfaiteur était déjà sorti par le chemin qu'il avait pris pour entrer.

Évidemment, la tentative d'escalade qui m'avait tenu en éveil était une feinte pour détourner mon

attention de celui qui s'introduisait par un autre côté.

Quel pouvait être le but de cette violation de domicile? Je me creusais la tête sans pouvoir le deviner. Tout le reste de la nuit, je fus en proie à une mortelle inquiétude. Dès que le jour parut, je fis partout des recherches minutieuses et parvins à découvrir dans un pavillon où l'on déposait des instruments de jardinage un paquet assez volumineux déposé sous un amas de graines. Je m'empressai de le porter à M. de Montmahé; il contenait des brochures, des opuscules rédigés dans le sens le plus hostile au gouvernement du jour, renfermant des appels à la désobéissance et à la révolte.

Attendons-nous à une perquisition, me dit mon protecteur, j'ai été dénoncé comme détenteur d'écrits insurrectionnels.

Nous allâmes un grand feu et réduisîmes en cendres le paquet compromettant. M. de Montmahé cacha soigneusement d'autres papiers dont la découverte aurait pu être préjudiciable à d'autres personnes.

A peine avions-nous pris ces précautions qu'on frappa à la porte et qu'une voix impérieuse ordonna d'ouvrir au nom de la loi. La perquisition que nous prévoyions s'opéra sans résultat. Les moindres cachettes furent explorées; les agents procédaient en hommes qui se croyaient sûrs de

abonnements de la *Petite France* aux condamnés de toute espèce que grâtierait son beau-père?

Il y aurait là une source de revenus pour le journal de la famille Grévy, — car les pègres ont de la monnaie, — et une économie considérable pour le Trésor public qui n'aurait pas à nourrir ce gibier de prison.

Tout en faisant leurs affaires, MM. Wilson et Grévy concourraient à rétablir l'équilibre du budget.

L'idée est à creuser.

On prétend que cet abonné contraint et forcé ne renouvellera pas l'abonnement.

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de Berlin la dépêche suivante, en date du 24 mars, 3 heures soir :

« La légation chinoise vient de recevoir la nouvelle que des négociations sérieuses en vue de la conclusion de la paix entre la France et la Chine ont lieu actuellement à Pékin. »

POTACHES DE L'UN ET L'AUTRE SEXE.

La ville de Nîmes a le « bonheur » de posséder un lycée de filles, dont la façade regarde le lycée de garçons. Au premier étage de cette façade, sont les classes occupées par les jeunes filles du cours supérieur. Les potaches en tunique et les potaches en jupon peuvent donc s'apercevoir facilement et échanger des signaux par les fenêtres. Les uns et les autres n'y ont parlé pas manqué : protestations d'amitié par gestes ; mains posées sur le cœur, sourires, baisers, envoyés du bout des doigts.

Ce manège, paraît-il, durait depuis déjà quelque temps, de part et d'autre ; on y prenait un plaisir extrême ; il durerait encore, et peut-être, une belle nuit, les passants étonnés eussent entendu chanter au-dessus de leurs têtes le ravissant duo de Roméo et Juliette :

Non, ce n'est pas le jour, ce n'est pas l'alonette,

si un professeur du lycée en jupons, plus malin que les autres, ne se fût aperçu, un beau matin, de la chose, et n'eût donné l'éveil.

Ordre aussitôt de peindre les vitres du premier étage... Désespoir des colombines, colère des pierrots universitaires, qui, pour soustraire leurs belles à une captivité injuste, firent le siège de leur prison et cassèrent impitoyablement toutes les vitres de la façade.

La police de Nîmes a reçu l'ordre de ne rien dire. Mais l'histoire est aujourd'hui connue de tout le monde. N'est-elle pas instructive ?

UN JUGE DE PAIX PHÉNOMÉNAL

Sous ce titre, les journaux de Montauban nous racontent la jolie histoire qui suit. C'est une scène héroï-comique des mieux réussies. Il s'agit des listes électorales :

Voici la dernière décision qu'a prononcée le juge de paix Ansas.

mettre la main sur quelques documents importants ; ils se retirèrent très-désappointés. Toutefois, la trame de nos ennemis n'échoua pas complètement ; dans les époques troublées, il reste toujours quelque chose des accusations, et le soupçon subsiste lors même qu'elles n'ont pu être prouvées. A des signes non équivoques, nous pûmes reconnaître qu'une sourde hostilité agissait dans l'ombre ; des rumeurs inquiétantes parvenaient jusqu'à nous.

Je remarquais que M^{lle} de Montmahé devenait plus triste de jour en jour. Un nuage de mélancolie enveloppait ses beaux traits. En présence de son père, elle faisait d'héroïques efforts pour paraître insouciant et gaie, mais ses yeux et son front trahissaient l'inquiétude, et parfois, au milieu d'un morceau de musique, sa voix prenait malgré elle un accent douloureux ; souvent je la voyais promener dans le jardin sa rêverie solitaire. C'était surtout en revenant des rares sorties qu'elle faisait avec M^{lle} Louise, soit pour aller à l'église Saint-Paul, soit pour porter des secours à des familles pauvres du quartier, qu'elle paraissait plus soucieuse.

Un jour, elle rentra toute bouleversée, elle était très-pâle et se laissa tomber sur une chaise.

— Qu'as-tu, mon enfant ? lui dit son père en l'entourant de ses bras.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Un M. Lannes demandait la radiation sur la liste, pour cause de décès, du sieur Antoine Fauré, jardinier, chemin du Cimetière, né en 1807 et inscrit sous le numéro 870.

A l'audience, l'affaire ayant été appelée :

— Fauré, le mort, est-il dans la salle ? demanda le juge de paix.

Un voix cria : « Présent ! »

En même temps un individu s'avança jusqu'au prétoire.

Et voici le compte-rendu de son interrogatoire :

— Vous vous appelez Fauré Antoine.

— Non, Monsieur le juge de paix, je m'appelle Fauré Pierre.

— Très-bien ! vous êtes né en 1807 ?

— Non encore : c'est en 1816.

— Parfait ! Vous êtes jardinier ?

— C'est une erreur, je suis journalier.

— Vous demeurez chemin du Cimetière ?

— Je demeure rue de la Reine.

— De mieux en mieux. Vous êtes mort.

— Je proteste que non.

Et voilà le juge de paix qui rend immédiatement le jugement suivant :

« Attendu qu'Antoine Fauré répond qu'il n'est pas vrai qu'il soit mort, M. Lannes se désiste et l'inscription de Fauré est maintenue. »

Décider qu'Antoine Fauré n'est pas mort parce que Pierre Fauré est vivant est un tour de force judiciaire qu'un juge de paix républicain pouvait seul exécuter.

Nous ne croyons pas qu'on en ait encore vu aucun de pareil.

LE MOUVEMENT CONSERVATEUR.

On vient de procéder à Tourcoing (Nord) à des élections pour le renouvellement partiel du conseil municipal. Le succès de la liste conservatrice a dépassé toute attente. Sur 4,706 votants, le dernier de la liste de droite a réuni 3,448 suffrages, tandis que le premier des républicains n'en obtenait que 4,271.

Un pareil écrasement dans une ville industrielle est un signe caractéristique de l'impopularité qui commence à s'attacher au gouvernement.

Dans la Nièvre, les électeurs de la commune d'Anlezy ont été appelés dimanche, pour la troisième fois, à nommer leurs conseillers municipaux, le conseil de préfecture ayant annulé à deux reprises les élections conservatrices de cette commune. Le succès a été complet pour les conservateurs qui ont obtenu 4,402 voix, alors que les républicains n'en ont eu que 728. Toute la liste conservatrice est passée. C'est un grand échec pour la préfecture et un excellent présage des futures élections législatives.

Les élections municipales de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), récemment annulées par le conseil d'Etat parce qu'elles avaient donné la majorité aux conservateurs, ont eu lieu dimanche pour la 2^e fois. Malgré les manœuvres de leurs adversaires, la victoire des conservateurs est éclatante. Leur liste qui, aux premières élections, contenait cinq membres d'opposition, a passé, cette fois, tout entière, à une grande majorité. Un tel succès venant à la veille des élections législatives prouve clairement aux conservateurs qu'il ne dépend que d'eux de renverser la triste coterie qui opprime en ce moment l'Ardèche, s'ils veulent s'unir et marcher au scrutin avec décision et énergie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mars.

De mauvais bruits circulent sur le conflit anglo-russe ; on dit même que les hostilités sont commencées. Cette nouvelle, on le comprend, produit une impression fâcheuse sur notre place qui montre une grande agitation. Nos fonds publics sont ramenés : le 3 0/0 à 81.55, l'amortissable à 83.75, le 4 1/2 à 110.40.

Malgré l'état de trouble dans lequel est notre marché, l'action du Crédit Foncier conserve une grande fermeté.

La tenue des obligations Foncières et Communales reste bonne.

L'obligation Foncière de la dernière émission libérée de 85 fr. seulement n'est encore qu'à 452 fr. Ce cours ne peut que tenter les acheteurs.

Sous le poids des offres nombreuses qui se produisent, les actions du Crédit Lyonnais tombent à 548 fr.

L'action de la Banque d'Escompte accuse une grande fermeté à 581 ; cette valeur est, du reste, à l'abri des fluctuations du marché.

La Banque de Paris a eu un marché très-agité ; elle recule à 761 fr.

Sur la Société Générale, les demandes sont toujours aussi actives au cours de 478.75.

Le marché des Chemins Méridionaux accuse d'excellentes dispositions, qui finiront par se traduire en un vif mouvement de reprise, dans un délai très-rapproché.

De même que nos fonds d'Etat, l'Italien est très-évalué. Les acheteurs doivent profiter du cours de 97.55 pour mettre ce titre en portefeuille, car cette valeur ne peut rester longtemps à ce prix.

Nos Chemins sont invariables.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le froid persiste depuis plusieurs jours avec une intensité exceptionnelle. Le thermomètre descend chaque nuit à 2 degrés au-dessous de zéro.

La glace atteint en certains endroits de 3 à 5 millimètres.

Le temps est presque toujours clair et le vent souffle du nord-est.

AVIS DE CRUE.

Une crue se manifeste sur le Cher.

On présumait que le maximum serait de 4^h 50 à Saint-Aignan et qu'il aurait lieu hier 25 mars, vers 9 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 m. aujourd'hui 26 mars, vers 4 heures du soir.

SUICIDE D'UN FACTEUR RURAL.

Mardi dernier, on a trouvé à la Bussardière, commune d'Aillouzes, dans un champ de genêts, le cadavre du sieur Vennevier, facteur de cette commune.

Depuis la veille il n'était point reparu chez lui, au bureau de poste personne ne l'avait vu. Son père, inquiet, se mit à sa recherche, en suivant les chemins que chaque jour le service de facteur obligeait Vennevier à parcourir. Arrivé à la Bussardière, il apprit que son fils avait encore apporté le courrier de la veille et qu'il s'était dirigé vers le champ de genêts contigu au village.

Au milieu de ce champ, le chien du facteur se mit à aboyer et conduisit le sieur Vennevier à l'endroit où gisait inanimé le corps de son fils.

Parmi les dépêches qu'il portait encore sur lui, était une lettre écrite de sa main et dans laquelle il disait adieu à ses parents en leur recommandant, pour toute volonté dernière, le chien compagnon de ses voyages.

D'après les constatations du médecin, Vennevier s'est suicidé en buvant de l'eau-de-vie que contenait une bouteille restée vide auprès de lui.

LE SCRUTIN DE LISTE.

Le scrutin de liste est voté, à l'exception de l'article 5.

Vingt-neuf départements auront un député de plus, en vertu de la décision, prise avant-hier par la Chambre, de baser le nombre des représentants sur le chiffre de la population.

Le Maine-et-Loire est compris dans cette catégorie. Il aura 8 députés au lieu de 7.

La Chambre actuelle comprend cinq cent cinquante-sept députés ; l'Assemblée future en aura six cent dix.

Les lois en seront-elles mieux faites et le pays plus éclairé ?

Cela dépendra des choix du suffrage universel.

En tous cas, le budget de l'Etat se trouvera encore obéré du traitement de ces nouveaux élus.

Ce n'est pas là ce qui rétablira l'équilibre du budget.

D'après la nouvelle loi du scrutin de liste, 29 départements auront droit à un député de plus ; nous avons déjà cité Maine-et-Loire ; se trouvent dans les mêmes conditions :

La Loire-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine.

Par contre, le département de la Vienne perd un député.

M. Jouin, sénateur d'Ille-et-Vilaine, est mort hier matin des suites d'une fièvre muqueuse.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Vendredi 27 mars, la *Compassion* de la B. V. Marie, fête patronale de la chapelle.

Indulgence plénière à gagner par tous ceux qui visiteront le sanctuaire de N.-D. des Ardilliers et prieront aux intentions du Souverain-Pontife.

Première messe à 6 heures.

Messe solennelle à 8 heures.

A 3 heures : complies, sermon prêché par le R. P. Marie-Eugène, prédicateur de la station de Carême à Saint-Pierre ; salut.

NOS SOLDATS AU TONKIN

On n'ignore point toutes les formalités à remplir lorsqu'un soldat français est tué sur une terre étrangère.

Ce dont on ne se doute guère, par exemple, c'est la lenteur avec laquelle le gouvernement fait parvenir aux pères et mères dans l'anxiété, la nouvelle de la mort de leurs fils.

Le *Salut public* cite le cas d'un jeune soldat du nom de Raynaud, originaire de la Savoie, qui est décédé au Tonkin le 23 décembre dernier.

Ce jeune homme, qui appartenait au corps expéditionnaire, est mort des suites d'une maladie causée par le climat meurtrier du Tonkin.

Le malheureux père n'a appris le décès de son fils que dimanche dernier. — C'est à-dire après un délai de trois mois. — Il lui avait encore fait, au mois de décembre, peut-être le jour de sa mort, un envoi d'argent. S'étant présenté ces jours derniers à la poste pour réclamer cet argent, il lui a été répondu qu'on le rembourserait dans trois mois.

Trois mois pour apprendre un décès venu au Tonkin !

Trois mois pour rentrer en possession d'une somme confiée à la poste !

C'est beaucoup ; c'est trop !

Le crime de Douces

DÉTAILS SUR L'ASSASSINAT ET SUR L'ARRÊTATION DE L'ASSASSIN.

Voici les renseignements nouveaux et absolument inédits que nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs :

Le crime. — Le dimanche 22 février, à 14 h. 1/2 du matin, le brigadier de gendarmerie de Doué était prévenu qu'une pauvre vieille femme de 79 ans, Françoise Courtin, veuve d'Antoine Suzanne, venait d'être trouvée assassinée dans sa cave située à côté de sa maison d'habitation, à Douces.

Le parquet de Saumur, immédiatement informé par télégramme, se transporta sur les lieux où il trouva le juge de paix et la brigade de gendarmerie de Doué. L'effrayant spectacle s'offrit aux regards des magistrats. Le cadavre de la dame Suzanne gisait sur une litière de paille, étendu sur dos, la tête dans un baquet, la figure livide de sang, nu-tête, les cheveux en désordre, la gorge ouverte, le corsage déchiré le cou et la poitrine hachés de blessures à toutes sortes.

Près du cadavre étaient un gros bâton cassé par le milieu et dont les bouts étaient maculés de sang, la coiffe de la victime sous les débris de paille, une vieille serpe ensanglantée, une corde avec un nœud coulant et les deux sabots de la femme assassinée.

L'assassin avait d'abord dû assommer la victime à l'aide du bâton, comme l'indiquait une forte contusion de l'os frontal. Il avait ensuite la terrasser, la frapper sur la poitrine à coups de talon, lui placer le pied sur le bord du baquet et lui scier le cou avec la serpe. Scier est le mot, car le lambeau de chair avait été arraché par l'outil qui, ne coupant pas, n'avait pu trancher la section nette des tissus qui avaient été horriblement déchirés.

La corde ne paraissait pas avoir été utilisée.

La rigidité du cadavre faisait supposer que la mort remontait au moins à 24 heures. Il a été reconnu, en effet, que le cadavre avait été commis le samedi de grand matin après toutefois le lever de la victime ; il résulte de l'examen de l'estomac, dans l'autopsie faite par le docteur Lionet, de Doué, que la mort est venue après la complète digestion des aliments pris la veille au soir.

Dans la maison qu'habitait la victime régnait le plus grand désordre. Tous les meubles, jusqu'aux lits (il y en avait deux dans l'appartement), avaient été soigneusement

foin de fond en comble, les lits cependant n'étaient qu'à moitié défaits, l'assassin avait seulement dérangé les traversins pour assurer s'ils ne cachait pas quelque argent; le linge jeté à terre et déplié formait un monceau au milieu de l'appartement. On ne remarquait aucune effraction; l'assassin devait avoir pénétré dans la maison en escaladant le mur de la cour donnant sur la rue et en s'aidant d'un gros lierre dont plusieurs branches avaient été cassées.

Courtin. — Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Courtin, Charles-Antoine, âgé de 49 ans, né à Brossay, neveu de la victime, récemment sorti de la maison centrale de Fontevault, où il avait purgé une condamnation à deux ans de prison pour vol. Cet individu était venu quelques semaines auparavant faire une visite à sa tante, mais celle-ci avait refusé de le recevoir, et il était parti en proférant des menaces.

Courtin, à sa sortie de Fontevault, le 12 janvier, était allé chez son père, à Brossay, et y était resté jusqu'au 16 février. A ce moment, il avait prétendu avoir du travail au Pont-Saint-René, commune de Longué, arrondissement de Baugé, et était parti en disant qu'il s'y rendait. Il dut en effet se diriger de ce côté, non pour y travailler, mais dans l'intention d'y commettre quelques nouveaux méfaits. En effet, le 19 février, il commit un vol assez important à Saint-Martin-de-la-Place, canton de Saumur, commune voisine de celle de Longué. Il dut revenir ensuite dans la région et rôder un ou deux jours dans les environs de Douces, épiant sans doute le moment favorable pour perpétrer son crime qu'il avait déjà combiné.

Après le crime. — Le jour même du crime, quelques instants seulement après son ignoble forfait, l'assassin, car c'était lui, alla acheter des galoches chez un sabotier de Doué qu'il invita à faire la noce avec lui. « Je n'ai pu faire carnaval mardi, dit-il, et je veux le faire convenablement aujourd'hui. » Le sabotier accepta et il fut convenu que la fête aurait lieu chez celui-ci. Courtin lui donna de l'argent pour faire les provisions et une orgie en règle fut organisée. Vers le soir, Courtin, gêné sans doute par la présence de quelques personnes que le sabotier avait invitées, disparut brusquement, laissant chez son hôte deux vieilles bottes tachées de sang, qui joueront un très-grand rôle dans l'instruction et les débats de cette lugubre affaire.

Les recherches de la gendarmerie. — C'est ici que commence le rôle admirable du brigadier de gendarmerie de Doué, qui, sans autre indice que les bottes laissées par l'assassin, parvint à suivre sa piste avec un flair et une ténacité vraiment dignes d'éloges. Grâce à ce flair et à cette ténacité, on a pu savoir que Courtin en quittant Doué s'était dirigé vers Gennes; qu'il avait dîné et couché à Milly, hameau de cette commune; qu'il avait le lendemain pris le train à la gare des Rosiers, était descendu à la Ménitrie, y avait fait la noce avec plusieurs individus à qui il s'était donné comme fils

d'un marchand de porcs de Saumur; qu'il avait payé toutes les dépenses et avait fait voir un certain nombre de pièces de 5 fr.; que, saisi de frayeur à la vue de deux gendarmes qui passaient, il avait été pris d'un tremblement tel qu'il avait renversé involontairement presque tout le contenu d'une tasse de café qu'il tenait à la main, et qu'enfin, après cet incident qui aurait pu le perdre, il prit le train pour Angers.

Là finit le rôle du brave brigadier et commence celui de la gendarmerie d'Angers. Il résulte de ses renseignements que Courtin serait, en effet, arrivé dans cette ville vers 3 heures de l'après-midi. Il va donc être arrêté sans doute; la police et la gendarmerie d'Angers, qui ont son signalement très-exact, ont dû tendre des filets dans lequel il ne peut manquer de tomber. Il n'en est rien; Courtin visite la plupart des maisons de prostitution d'Angers, dîne avec une fille publique, se bat avec un trompette de cuirassiers dans un café borgne de la ville, passe le reste de la nuit on ne sait où, s'en va le lendemain rôder aux alentours de la caserne où il suppose être le trompette qu'il veut tuer, dit-il, avec un poignard, prend le train à la gare Saint-Laud, pour la destination de Nantes, et échappe à toutes les investigations de la police et de la gendarmerie. On perd alors sa trace, mais, grâce aux habiles dispositions prises par M. Peyssonnié, le chef du parquet de Saumur, il ne tardera pas à être pincé.

L'arrestation. — Une lettre que l'assassin écrit à son père, pour lui demander des papiers et de l'argent, le trahit.

« Mon existence momentanée, écrit-il, ressemble à une mère calme (sic), et loin, bien loin sur l'autre rivage, brille le premier rayon de liberté; mais, jusque-là, il faut se soumettre, pleurer et gémir. »

Le drôle espérait passer à l'étranger, et, en attendant d'avoir les moyens de mettre son projet à exécution, il s'était placé comme domestique chez un sieur Leroux, marchand de bœufs au Grand-Rigné, commune de Rougé. C'est là qu'il a été cueilli par la gendarmerie et conduit à Châteaubriant d'où il a été ramené à Saumur sous escorte et avec les honneurs dus aux criminels de marque. Courtin a, parait-il, été très-gai pendant toute la durée du voyage, il n'a témoigné aucune émotion et a toujours feint d'ignorer les motifs de son arrestation. Il est arrivé à Saumur dimanche et a été écroué à la maison d'arrêt, où il attendra la fin de l'instruction pour être transféré à Angers en vue des assises.

Courtin est un vigoureux gaillard, d'une taille moyenne, fort et trapu, à l'œil vif et intelligent, au teint très-foncé, mais pâle, aux lèvres lippues et sensuelles; une moustache naissante, très-fournie et d'un noir de jais, estompe sa lèvre supérieure et lui donne un peu l'air d'un nègre.

Il nie toute participation au crime et affecte même d'ignorer qu'il ait été commis. Le malheureux ne se doute pas qu'on a depuis longtemps les preuves irréfragables de sa culpabilité. (Petite France.)

Le correspondant de la *Petite France* adresse à ce journal les faits suivants :

EMPOISONNEMENT. — M. Viger, cultivateur à Martigné-Briand, qui traitait ses vignes phylloxérées par un procédé inventé par M. Taugourdeau, médecin, maire de Martigné-Briand, et composé de cendres végétales et d'acide arsénieux, mourait presque subitement vendredi dernier. M. Taugourdeau, appelé près du malade, avait diagnostiqué une forte rougeole; mais M. le docteur Ruais reconnut les symptômes d'un empoisonnement par l'arsenic et refusa de délivrer le certificat nécessaire pour l'inhumation avant l'autopsie du cadavre. Cette autopsie, faite dimanche par les docteurs Peton, de Saumur, et Lionet, de Doué, commença par le parquet, a justifié l'autopsie du docteur Ruais. Le malheureux Viger, qui avait omis de prendre des précautions indispensables pour employer le procédé Taugourdeau, est mort victime de son imprudence.

LES ESCROCS. — De nombreuses escroqueries se commettent dans les environs de Saumur.

Dernièrement, un individu se disant ouvrier de M. Mignot, entrepreneur, et envoyé par son patron ainsi qu'il en donnait la preuve par un billet écrit au crayon et signé Mignot, se présentait chez M. Asseray, cordonnier à Martigné-Briand, et se faisait délivrer une paire de bottes que son prétendu patron devait payer le dimanche suivant. Vérification faite, M. Mignot n'avait donné semblable commission à personne et M. Asseray était victime d'un filou. C'est un nommé Chevalier qui se donne aussi le nom de Girault. Cet individu est activement recherché.

Dimanche dernier, un nommé Baron (André), âgé de 24 ans, s'est présenté avec de faux noms et de fausses qualités chez plusieurs commerçants de Doué et a escroqué de cette façon un parapluie, sous le nom de Beaumont, cultivateur à Saint-Georges-Châtelais; des galoches, sous le nom de Beaubri, domestique, nouvellement arrivé à Doué, plus cinq ou six pièces de pâtisseries comme prétendu domestique de M^{me} Gautier, aubergiste à Douces. Cet individu a déjà subi cinq condamnations dont une à un an de prison pour vol.

TOURS.

Mort étouffé. — Avant-hier soir, place d'Aumont, le sieur Coutras, à la suite d'un pari par lequel il s'engageait à avaler tout cru un morceau de cheval, est mort étouffé, malgré les soins de M. Lesourd, pharmacien. A demain, de nouveaux détails.

Nous recommandons tout particulièrement la *Morue d'Islande*, vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, 60 c. le 1/2 kil. et 55 c. par morue entière; — *Harengs hollandais*, fumés par le procédé Berghen, la pièce 40 c.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 23 mars

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 14 » à 15 »	9 » à 10 »	
Saumur, 15 30 15 50	9 75 » »	
Baugé, 14 50 15 50	9 » » »	
Segré, 15 50 » »	9 50 » »	
Beaupreau, 15 » » »	8 » » »	
Montfaucon, 15 » » »	8 » » »	
Montrevault, 15 » » »	8 50 » »	
Chemillé, 14 25 14 75	8 25 8 75	
Champtoceaux, 15 50 » »	8 50 » »	
Cholet, 15 50 » »	8 50 » »	
Vihiers, 14 25 14 75	8 » 8 50	
Brissac, 15 » » »	7 75 8 25	
Chalonnnes, 15 » » »	8 » 8 50	
Doué, 15 » » »	8 50 » »	

A Nantes, blés américains, de 22 » à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 16 25 à 16 50 les 80 kilos.

Thézan (Aude), 19 avril 1880.

Je me suis soumis à l'usage du FER BRAVAIS il y a environ un mois et j'en ai ressenti un bien-être qu'aucun autre remède ne m'avait procuré jusqu'à ce jour. Je tiens par la présente à vous témoigner toute ma reconnaissance.

A. Bertrand.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 30 mars 1885,

Clôture de la saison théâtrale

1^{re} REPRESENTATION DE

LILLI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. Hennequin et A. Millaud, musique d'HÉRY.

Distribution :

Antonin Plinchart	MM. Lamy.
Le vicomte de Ste-Hypothèse	Labranche.
Le baron de la Grange-Batelière	Leprin.
Bonpan	Moullion.
René	Recurt.
Bouzin court	Allain.
Jérôme	Hennesse.
Antoine	M ^{me} Marie Soll.
Amélie	
M ^{me} Bouzin court	Allain.
Victorine	Hennesse.
M ^{me} de Vieubois	Gastane.
M ^{me} de Grandsec	Recurt.
M ^{me} Andersoun	Descosse.

La pièce se passe à trois époques : le 1^{er} acte en 1842, le 2^e acte en 1850, le 3^e acte de nos jours.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Révolution française, par J. Michelet.

L'*Histoire de France* de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'*Histoire de la Révolution française* dont nous commençons la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien français de ce siècle, et son

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET CHOLÉRA

HISTOIRE ARRIVÉE

Fageot se fit reconduire au quai, et au hasard erra, ne voyant rien que son trouble extrême, n'entendant rien que le glas qui tintait toujours dans ses oreilles.

Sans savoir comment, il se trouva devant une église; un cercueil y entra, un cercueil de pauvre, de peutiléré, tout seul; il frissonna, se jeta en arrière, fuyant encore, épongeant son front d'où la sueur dégouttait.

Dans une petite rue, une main lui frappa sur l'épaule. Il eut un cri étouffé, se retourna brusquement. C'était un monsieur qu'il connaissait un peu.

— Êtes-vous malade? demanda celui-ci, le voyant décomposé.

— Malade?... non... vous m'avez fait peur.

— Peur, à vous? Il est vrai que par le temps qui court les plus vaillants faiblissent. Mon cher capitaine, vous arrivez mal, au début d'une épidémie qui a un caractère malin. Deux cas foudroyants depuis midi. Moi, je quitte Touton; j'ai renvoyé ma famille. Nous habitons à l'intérieur, nous! ce n'est

pas comme vous qui êtes perché là-haut; vous n'aurez pas grand-chose à redouter. La municipalité a pris des précautions d'assainissement tardives. Mais enfin, mieux vaut tard que jamais. Il y a assez longtemps qu'on crie après le service de la voirie. Aussi les premiers microbes, puisques microbes il y a, on les absorbe. Vous venez de la ville? Vous savez qu'on a fait évacuer les quartiers envahis; on isole les cholériques. Il y a des cas nombreux dans les casernes, dans le port. On isole aussi les troupes, les équipages de la flotte. L'infanterie de marine va camper à Saint-Mandrier. Comment va madame? Eh mais, qu'est-ce que vous avez donc?

Il eut pu parler longtemps, le capitaine était crucifié. Ce que voyant, le bavard s'enfuit pris de peur, sans lui serrer la main, le croyant déjà atteint par la contagion.

Chez beaucoup de gens, le danger développe la loquacité; ils expulsent en flux verbeux les tranches qu'ils roguiraient d'avouer.

Un ami de Fageot, le voyant, tout seul au milieu de la rue, s'imagina qu'il examinait les passants.

— Il n'y aura dans huit jours ici que les morts, les mourants et les pauvres qui ne peuvent pas émigrer, lui glissa-t-il à l'oreille.

Fageot se réveilla.

— Pardon! s'écria-t-il, retrouvant la voix sous

une inspiration soudaine, il y aura les sauveteurs.

Il reprenait conscience du devoir qui lui incomrait plus qu'à qui que ce fut.

— Les sauveteurs, bien sûr, reprit l'autre. Ces gens-là, c'est différent. Au revoir, mon cher, portez-vous bien.

Fageot courait vers la mairie. Ce qu'il voulait maintenant, c'était lutter pied à pied, en personne, contre le fléau, lui opposer son intelligence, son dévouement, lui abandonner sa vie même, s'il le fallait, quand il aurait sauvé celle des autres.

Le maire était en ville.

— Il est partout ailleurs qu'ici! fut-il dit. Ça va mal.

Qu'avait-il à dire au maire? qu'il était à sa disposition, voilà tout. Pas besoin d'autorisation pour s'inscrire parmi les dévoués, lui que tout le monde connaissait et considérait.

Il revint sur ses pas. A la faveur de la décision prise, il avait reconquis un peu d'énergie, un peu d'estime de soi-même.

Sa pensée se reporta, sans trouble, vers sa famille; il décida d'écrire au major, osa regarder les gens en face, les interroger, s'informer; les quartiers de la marine étaient les plus contaminés en effet; mais il y avait des cas de tous côtés. Depuis la veille, aggravation. La terreur, l'affolement régnaient. On comptait un nombre considérable d'émigrants.

— C'est déplorable, disait l'un, ces poltrons-là vont porter la maladie dans toute la France. Qu'on empêche donc de sortir des villes contaminées. Ça deviendra un danger européen.

— Nous restons bien, nous, criaient de pauvres gens avec un accent amer.

— Nous, c'est différent; nous ne sommes bons qu'à être dévorés par toutes les pestes.

— Mes enfants, du courage! cria Fageot; nous restons aussi, nous; allons, courage! les soins ne manqueront à personne.

De retour chez lui, il trouva sa femme inquiète de son absence prolongée.

— D'où viens-tu donc?

— De la ville.

— Pourquoi ne me l'as-tu pas dit? Je serais allée avec toi.

— Toi? Jamais.

Et tout à coup, il s'éloigna d'elle. Car il lui prenait l'affroid d'être un agent de pesilence, lui, comme l'avait été son navire.

Elle qui le connaissait et l'adorait comprit le brusque mouvement de recul comme elle avait compris déjà le trouble de l'âme.

Elle prit le bras de son mari et l'entraîna :

— Il y a quelque chose que tu ne me dis pas?

— Que je ne te dis pas?

— Oui, parle, je veux savoir.

(A suivre.) JENNY TOUZIN.

Histoire de la Révolution française est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par le style.

L'illustration en est due à M. Vierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits et composés spécialement pour cette édition. Ils reproduiront toutes les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort, teinté; des vignettes, dans le texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec titre et couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui des publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustrations, met cette *Histoire de la Révolution française* à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs

Marpon et Flammarion, rue Racine, 26, Paris, en envoyant un mandat de sept francs, représentant le montant de chaque volume reçu franco au fur et à mesure de son apparition.

UN CONSEIL AMICAL, DONNÉ EN TEMPS OPPORTUN, PEUT SAUVER LA VIE. — M. L. Frappart, de Valenciennes, nous écrit que depuis plus d'une année il souffrait des reins, de l'estomac et des membres inférieurs, et qu'actuellement, il lui semble qu'il n'a que 20 ans. Un ami lui avait conseillé d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers, et ce conseil lui sauva la vie. De lui-même, il nous adresse ce témoignage et nous exprime toute sa reconnaissance. Toutes les personnes qui souffrent de l'estomac, des reins, d'un vice du sang quelconque, liront avec avantage et profit la brochure explicative du traitement des Shakers. Prix: 4 fr. 50 la bouteille. La brochure se trouve gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Panyau, pharmacien, Lille.

LE PETIT JOURNAL DE LA SANTÉ
Parait tous les Dimanches
Prix de l'abonnement: 3 fr. par an
RÉDACTION et ADMINISTRATION: 40, r. Laffite, Paris
Sommaire du n° 12 (22 Mars 1885).

La Semaine scientifique (Dr B. Bernain). — Les Microbes (Dr Bonnejoy, du Vexin). — Nécrologie (M. de R.). — La Thoracoplastie (Mallat). — Le Fromage (Dr E. Monnin). — Les Secrets de la Vie (A. Bue). — Petits Échos (Octave Sully). — Les Canards Parisiens. — Bouquet de Pensées. — Recréation Chiromancie. — Communication

et Avis divers. — Bibliographie. — Consultations (Dr Ge). — Un Mot de Finances (Dr Pécuria). — Revue Théâtrale (M. B.). — Tablettes du Foyer. — Petites Annonces.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs.

pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE.
Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez Dazé, rue Saint-Jean.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôpital d'Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain 1885.

LA FERME DE LA PROUTIERE, située commune de Blou et par extension communes de Longué et Saint-Martin-de-la-Place, consistant en: vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 30 hectares.

Conditions très-avantageuses.

S'adresser, soit à M. JOUSSELIN, expert à Vivy, soit à M^e GUERET, notaire à Brain. (271)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties.
MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Étude de M^e GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE:

UN BEAU PRÉ, dit le PRÉ-SAUVAGE, situé commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à la Ronde, contenant 3 hectares 13 ares 50 centiares, et joignant vers couchant la route de Saumur à la Ronde, vers nord le chemin de la Cocuère et vers midi l'Aubion.

Placement avantageux.

Revenu par bail et net d'impôts 720 francs.

GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e GUERET, notaire à Brain. (270)

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blancier.

A VENDRE MAISON

A Distré,

Occupée par les Sœurs.

S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, à Distré, et, pour traiter, à M^e AUBOYER.

A LOUER
Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A VENDRE
UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBAU-RATOUA, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvier.

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 57	81 40	Est	802 50	800	Obligations.			Gaz parisien	520	518
3 % amortissable	83 92	83 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1287 50	1288 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	510	Est	374	373 50
3 % (nouveau)	9	9	Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	517	518 50	Midi	379 75	379 50
4 1/2 %	104 15	104 80	Nord	1652 50	1647 50	— 1869, 3 %	407	410	Nord	381 25	384 80
4 1/2 % (nouveau)	110 35	110 40	Orléans	1380	1380	— 1871, 3 %	399	398	Orléans	380 50	381
Obligations du Trésor	508	509	Ouest	873 75	873 75	— 1875, 4 %	518	518	Ouest	378	380
Banque de France	5170	5170	Compagnie parisienne du Gaz	1610	1617 50	— 1876, 4 %	517 50	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	381 50	381
Société Générale	477 50	475	Canal de Suez	2160 75	2162 50	Bons de liquid. Ville de Paris	533	533	Paris-Bourbonnais	389	389
Comptoir d'escompte	990	995	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	449	452	Paris-Orléans	389	389
Crédit Lyonnais	558 75	540				Obligat. foncières 1879 3 %	452	454	Canal de Suez	576	577 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1380				Obligat. foncières 1883 3 %	360	361			
Crédit mobilier	210	210									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																		
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)																		
9	13	—	matin, omnibus-mixte.																		
1	25	—	soir, —																		
3	32	—	— express.																		
7	15	—	— omnibus.																		
10	36	—	— (s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																		
8	31	—	— omnibus.																		
9	37	—	— express.																		
12	48	—	— soir, omnibus-mixte.																		
4	44	—	— omnibus (s'ar. à Tours)																		
7	4	—	— express-poste.																		
10	24	—	— omnibus (s'ar. à Tours)																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.